

BR **RS**

EDITE
PAR LE SYNDICAT
NATIONAL des TRAVAILLEURS
de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(SNTRS-CGT)

Il dépend de vous que soit fait obstacle à une politique néfaste pour le développement scientifique

Depuis le mois de septembre 1978, l'Université, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, l'Institut de Recherche en Informatique et Automatique, font l'objet de réformes mettant en application les orientations gouvernementales en matière de recherche. Les organismes, les personnels sont touchés par des réorganisations profondes dont l'objectif est d'adapter le dispositif de recherche aux exigences de ce que P. Aigrain appelle le pilotage de la recherche pour l'industrie et cela en récession globale pour les activités de recherche.

Première remarque : à aucun moment, les scientifiques, leurs organisations n'ont été consultés, aucune négociation n'a précédé la sortie des décrets.

Pourtant les travailleurs scientifiques sont convaincus que des réformes sont nécessaires pour mieux répondre aux exigences du développement scientifique. Ils sont aussi convaincus que la recherche doit se développer aussi bien dans le secteur public que privé. Ils n'ont pas une vue égoïste des choses, ils entendent que leur travail réponde à la fois au développement des connaissances en même temps qu'il serve de point d'appui pour résoudre les problèmes complexes qui se posent au plan social et économique.

Si le gouvernement a choisi la voie du décret, sans négociation, c'est que le contenu des réformes ne va pas dans le sens d'une réponse positive aux besoins du pays, aux aspirations des scientifiques.

Pour les décrire brièvement, nous dirons qu'elles introduisent un dirigisme de sommet où les hommes du gouvernement et du Parlement ont la haute main sur la marche des organismes. C'est le cas, par exemple, du nouveau Conseil du CNRS. Dans le même temps, le gouvernement exclut une partie de la communauté scientifique des instances de décision. L'exclusion des **techniciens et administratifs représente le point le plus achevé de ce processus** que le pouvoir entend développer, comme en témoigne l'amendement Ruffenach à propos de l'élection des présidents d'universités (notons à ce propos que la lutte a fait reculer le gouvernement). C'est avec la même lucidité que nous fait condamner sans appel les mesures gouvernementales que nous devons mesurer ce que nos luttes n'ont pas permis au gouvernement d'enlever comme responsabilités aux scientifiques. C'est un fait qu'au CNRS, par exemple, comme à l'INSERM, demeurent les instances scientifiques de base. Elles demeurent parce que la pression des travailleurs scientifiques y est telle que le gouvernement n'a pu les emporter. L'argument selon lequel c'est un besoin, ne tient pas. Ni l'université, ni le CEA, ni l'INRA ne possède un tel comité national et pourtant s'y effectue aussi une recherche de haut niveau.

C'est seulement l'acharnement des scientifiques à défendre leur comité national, leurs sections scientifiques qui a été décisif en la matière. Et cela parce que les travailleurs scientifiques ont conscience que seul un développement de la démocratie à tous les niveaux peut apporter des solutions aux problèmes complexes

de la vie des labos, comme des organismes de recherche eux-mêmes. Si au CNRS, du fait des décrets, les instances démocratiques sont ébranlées, c'est dans un contexte de lutte importante que le pouvoir doit mettre en œuvre sa politique.

Les luttes d'avant les vacances, le 18 octobre, le grand succès de la marche sur Paris du 22 novembre, indiquent un rapport de force très serré. La bataille massive à la session d'automne du Comité national va aussi dans ce sens.

Nous considérons, pour avoir joué un rôle important dans le développement de l'action, que rien n'est écrit d'avance, que dans la bataille actuelle qui sera longue et difficile des positions peuvent être consolidées et même gagnées. L'enjeu principal, c'est l'existence même du CNRS, d'une activité de recherche dont le fil conducteur est le développement, l'accumulation des connaissances, leur irrigation du secteur productif et social. Or, de ce point de vue, notre inquiétude principale résulte de l'opération de désorganisation : des grands organismes de recherche, de leur asphyxie budgétaire, de la mise en cause du statut professionnel de travailleur scientifique. Opération que le pouvoir appuie par une campagne de découragement, de renoncement, en même temps que d'un appel à accepter comme fatal, comme inéluctable cette politique de récession, et de pilotage exclusif par l'industrie.

Nous disons que notre première responsabilité, ce n'est ni de céder aux sirènes du consensus, ni le repli corporatiste, ni une lutte sans perspective, une lutte pour le principe en somme.

Au contraire, l'action des scientifiques le montre, il nous faut prendre tous les problèmes, le travail, son exercice, la reconnaissance des qualifications, le droit aux responsabilités, la mobilité, les rapports avec l'industrie, l'enseignement, la démocratie, de manière offensive, y entraîner la majorité des scientifiques par la conviction qu'ils ont raison que les solutions qu'ils proposent doivent s'imposer. Comment le gouvernement, les directions d'organismes pourront-ils traduire dans les faits, leur réforme, si, sur chaque terrain, dans chaque laboratoire, les scientifiques refusent l'asphyxie, se battent pour voir dans les faits reconnaître leurs idées, leurs aspirations.

Une telle démarche exclut le catastrophisme comme moyen de mobilisation, elle demande que chacun se sentant concerné, agisse à partir de sa sensibilité propre.

Nous ne demandons pas aux travailleurs scientifiques d'approuver toutes nos orientations syndicales, nous les interrogeons sur la nécessaire action collective. Pour notre part, avec esprit de responsabilité, nous ferons tout pour développer l'action à tous les niveaux, et nous y appelons les travailleurs scientifiques. L'enjeu, ce sont nos métiers, leur pratique, leur rôle dans le développement social, économique et culturel de notre pays.

Paris, le 21 décembre

**Le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (CGT)
Le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (FEN)**

Eléments de dossier : la lutte pour la démocratisation

A la suite de l'action du 22 novembre, la direction du CNRS, mandatée par Alice Saunier-Séité, accepte que des représentants des personnels ITA et chercheurs participent aux comités sectoriels. Au dossier, l'échange de lettres entre syndicats et direction.

A VOUS DE JUGER.

Le SNCS, le SNTRS, le SNPCEN précisent leur position sur la représentation des personnels dans toutes les instances scientifiques.

Paris, le 27 novembre.

Monsieur THIBAUT, *Président du CNRS*,
Monsieur DUCUING, *Directeur général du CNRS*,

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Lors de la réunion du 23 novembre entre la direction du CNRS et les organisations syndicales représentatives des personnels en lutte le 22 novembre, un accord de principe a été acquis, celui de la représentation des chercheurs A et B des ITA du CNRS dans les comités sectoriels. Puisque ces comités peuvent jouer un rôle important de coordination et de synthèse des propositions des sections du Comité National, nous estimons qu'il s'agit d'un point positif.

En ce qui concerne leur composition, nous tenons à réaffirmer les principes suivants :

1. Les comités sectoriels devraient comprendre, outre les nommés et les présidents des sections concernées, six représentants des chercheurs A et B et six représentants des ITA.
2. Il ne peut évidemment s'agir que d'une représentation directe des personnels concernés.
3. Les représentants devraient être élus dans deux collèges :
 - un collège Chercheurs A et B,
 - un collège ITA,suivant un scrutin de liste syndicale, à la proportionnelle, à la plus forte moyenne.

Il nous semble, par ailleurs, qu'une représentation des enseignants chercheurs de l'Université serait souhaitable selon des principes équivalents.

Le règlement de ce problème ne doit en rien entraver la mise en place immédiate de la représentation des personnels CNRS.

Nous vous rappelons que ces propositions s'insèrent dans une démarche d'ensemble de démocratisation de toutes les instances. Le Comité National doit remplir pleinement ses tâches d'évaluation, de gestion et d'orientation de la Recherche.

Les différentes instances de coordination ne doivent ni court-circuiter vos décisions ni les insérer dans des contraintes qui empêchent tout choix réel. Les membres élus doivent y représenter l'ensemble des personnels. Il est donc urgent de modifier les décrets du 10 septembre 1979 pour rétablir dans leurs droits légitimes et antérieurs tous les techniciens et administratifs.

Par ailleurs, nous ne saurions accepter que le Comité Scientifique, à qui les décrets ont transféré presque toutes les attributions du Directoire, siège sans représentation directe de toutes les catégories de personnel.

Seule, une modification des décrets permettra d'organiser cette représentation. Dans l'immédiat, nous considérons que celle-ci peut être assurée par tous les membres élus du Directoire. Nous prendrons, à cet effet, toutes les mesures nécessaires.

Enfin, conscients du rôle que les décrets du 10 septembre 1979 donnent au nouveau Conseil, nous vous rappelons que nous exigeons une représentation importante de tous les personnels. Dans cette instance, comme dans les autres, nous demandons que les principes de choix des membres nommés reflètent l'ensemble des besoins sociaux, économiques et culturels de la nation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Le SNPCEN-FEN : R. MOURLON
Le SNTRS-CGT : A. MONTINTIN
Le SNCS-FEN : M. GRUELLE.

La direction du CNRS : « Nous ne comprenons absolument pas la nature de vos craintes. »

Paris, le 4 décembre.

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre lettre du 27 novembre relative :

- à vos propositions concernant la représentation des chercheurs et ITA dans les comités sectoriels,
- à vos demandes renouvelées d'une représentation dans toutes les instances du CNRS.

En ce qui concerne le premier point, nous pensons qu'étant donné le volume de votre proposition, nous ne pouvons la transmettre à Madame le ministre des Universités sans prendre le risque d'entraîner une déconsidération globale de vos revendications. Vous voulez ignorer que les présidents de sections sont des présidents élus par le Comité National, donc mandatés comme tels pour représenter leur section, que certains d'entre eux sont même des élus au premier degré, tandis que d'autres ont été élus avec l'appui actif des représentants élus des scientifiques.

Nous ferons donc à Madame le ministre des propositions plus nuancées.

En ce qui concerne le second point, notre position est la suivante. Comité Scientifique : la représentation des scientifiques est assurée par les dix présidents élus par leurs pairs. Les membres nommés sont des chercheurs dont la valeur ne vous échappe pas et qui n'ont, comme les présidents, que le désir d'aider au progrès de la recherche scientifique sans autre considération. Nous ne comprenons absolument pas la nature des craintes que vous pouvez avoir et en quoi la participation de personnels élus pourrait améliorer la qualité du travail du Comité Scientifique.

Votre demande reflète une nostalgie vis-à-vis du Directoire. Il a joué un rôle très important dans la vie du CNRS mais cet organisme a grandi et continuera à croître, il est donc nécessaire de procéder à une décentralisation en reportant sur les Directions Scientifiques et les comités qui les assistent une part du travail jadis confié au Directoire, ce qui conduit à faire du Comité Scientifique un organisme relativement petit et chargé de maintenir la cohésion du CNRS justement par la présence de dix présidents élus des commissions.

En ce qui concerne le Conseil du CNRS, en dehors de son rôle de Conseil d'Administration, il est avant tout un organe de réflexion composé de personnalités extérieures au CNRS qui doit constituer, avec le Comité Scientifique, un système régulateur envoyant des impulsions au Comité Scientifique et en recevant de lui ; il n'a à se substituer ni à l'ancien Directoire ni au Comité Scientifique actuel.

Par l'objet même de son activité, il n'appelle ni représentants des commissions ni membres élus.

Nous avons accepté de présider pour un temps aux destinées scientifiques de cette maison, nous pensons qu'il s'agit d'expérimenter une structure en partie différente et en partie semblable à celle que nous avons vécue depuis trente-cinq ans et qui vaut la peine d'être expérimentée.

C'est dans cet esprit de pragmatisme scientifique que nous essayons de vivre nos fonctions. Nous n'avons rien d'autre à donner que notre temps, rien d'autre à communiquer que notre foi dans le rôle de la recherche et du CNRS. Vous pouvez user l'un et l'autre au profit de pétitions de principe, nous ne pensons pas que la cause que vous voulez défendre y gagnera.

Croyez, Messieurs, à nos meilleurs sentiments.

Charles THIBAUT
Jacques DUCUING

Paris, le 20 décembre 1979.

Lettre ouverte

Monsieur THIBAUT, Président du CNRS

Monsieur DUCUING, Directeur général du CNRS

Messieurs,

« Votre lettre, précédant de peu l'annonce du projet de loi Ruffenacht visant à écarter des décisions la majeure partie des personnels enseignants et non enseignants des universités, vient en illustration des conceptions gouvernementales en matière de démocratie.

Lorsque vous écrivez que « le volume de (notre) proposition » ne nous permet pas de la « transmettre à Madame le ministre des Universités sans prendre le risque d'entraîner une déconsidération globale de (nos) revendications », nous serions presque tenté de vous exprimer notre reconnaissance de nous éviter une telle « déconsidération » en vous chargeant, à notre place, d'apporter des propositions plus nuancées.

S'il vous est parfaitement possible de ne pas partager nos propositions (ce qui ne nous étonne guère), il apparaît parfaitement contraire à toute pratique des relations sociales que vous vous arrogiez le droit de ne pas présenter nos propositions et totalement inadmissible que vous les dénaturiez.

En fait, le ton général de votre lettre et son contenu portent la marque de la condescendance et de l'autoritarisme en accord avec la mission que vous avez cru devoir accepter au lendemain d'une réforme instaurant au CNRS la règle de l'élitisme, au service d'orientations contraires aux aspirations nationales et rejetées par la majorité de la communauté scientifique.

Dans cet esprit, on conçoit que vous ne « compreniez absolument pas la nature des craintes que (nous) pouvons avoir et en quoi la participation de personnels élus pourrait améliorer la qualité du travail du Comité scientifique ».

De la même manière, vous feignez de ne pas reconnaître le rôle exorbitant que les décrets attribuent au nouveau Conseil, le qualifiant de simple « organe de réflexion » en précisant bien que, par « l'objet même de son activité, il n'appelle ni représentants des commissions ni membres élus ».

Ce dernier propos a le mérite de dissiper toute ambiguïté : le droit à la réflexion sur l'orientation du CNRS est désormais l'apanage de ceux que vous nommez pudiquement « les personnalités extérieures ». C'est-à-dire les P.D.G. de l'industrie et de la finance et les quelques scientifiques dont la nomination doit plus à leur allégeance au pouvoir qu'à leurs compétences certaines. On est loin des « membres reflétant l'ensemble des besoins sociaux, économiques et culturels de la nation » que nous proposons.

Il n'aura donc pas fallu longtemps pour que vos discours sur les « bavures » de la réforme, ou vos éloges sur la qualité des ingénieurs, techniciens ou administratifs, « sans lesquels vous n'auriez pu mener à bien tous vos travaux », n'apparaissent autrement que comme ce qu'ils n'ont cessé d'être : des propos démagogiques destinés à camoufler une politique de ségrégation intolérable pour l'ensemble des catégories de personnel scientifique.

A l'heure où le gouvernement s'apprête à tenter un nouveau coup de force contre les statuts des personnels scientifiques, nous ne pouvons nous satisfaire de déclarations de principe.

Nul ne conteste ni vos compétences ni votre « foi dans le rôle de la recherche et du CNRS ». Nous avons à juger d'une orientation, et force est de constater qu'en acceptant de « présider pour un temps aux destinées scientifiques de cette maison » dans le cadre d'une réforme rejetée par l'ensemble des personnels et pour des objectifs fixés sans concertation par le gouvernement qui vous a nommés, vous assumez devant toutes les composantes de la communauté scientifique (enseignants, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) et plus largement devant le pays la responsabilité d'une politique qui tend à casser l'outil scientifique inestimable que représente le CNRS.

La lutte des personnels, la réprobation quasi générale des commissions du comité national vous ont contraints à des premiers reculs. Votre réponse à nos propositions montre qu'il nous faut faire plus encore. Et puisque nous prétendons que notre « foi dans le rôle de la recherche et du CNRS » est au moins égale à la vôtre, soyez assurés que nous ferons tout pour que cette foi se communique à tous les personnels que nous représentons au point de se transformer en un puissant mouvement de lutte capable d'imposer la reconnaissance de leur métier et le plein exercice de leur droit à intervenir et décider de l'orientation, du contenu et de l'organisation de leur travail. »

BULLETIN D'ADHESION

**Pour gagner, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Ouvriers,
ADHEREZ, AU SNTRS-CGT**

NOM..... Prénom..... Age..... Catégorie.....
Lieu de travail.....
Adresse personnelle..... Signature.....

Remettez ce bulletin à un militant SNTRS-CGT de votre établissement
ou adressez-le au siège du SNTRS-CGT, 57, avenue d'Italie, 75013 Paris.